

**LISTE DES DÉCISIONS DU COLLÈGE DE ZONE DE WALLONIE PICARDE
09 SEPTEMBRE 2025 – POSTE DE SECOURS DE BLATON**

PRESENTS :

Madame MARGHEM Marie-Christine, Présidente du Collège et du Conseil ;
Mesdames et Messieurs les membres du Collège, CASTERMAN Michel, CLOET Ann, DI LORENZO Frédéric, DUDANT Gauthier, DUPIRE Jacques, GOOSSENS Aurore, LEEUWERCK Alice, MARLOT Bastien, MOTTE Antoine, VAN GROOTENBRULLE Florent ;
Monsieur Charles YSEBAERT, Commandant de Zone f.f. ;
Monsieur Baudouin VERVAEKE, Major invité en tant qu'expert ;
Madame Céline VANDENBULCKE, Secrétaire de Zone ;
Monsieur Florent BOTTE, comptable spécial, invité en tant qu'expert ;
~~Madame Laurence LEFEBVRE, adjointe au comptable spécial, invitée en tant qu'experte.~~

- Point 1. Compte-rendu de la dernière séance - Approbation.
- Point 2. Ratification des bons de commande.
- Point 3. Ordonnancement des mandats.
- Point 4. Approvisionnement de pneus et prestations de services au sein des postes de secours de la Wallonie Picarde - Arrêt de la procédure de passation.
- Point 5. Approvisionnement de pneus et prestations de services au sein des postes de secours de la Wallonie Picarde - Approbation des conditions et du mode de passation.
- Point 6. Entretien des brancards - Avenant au contrat.
- Point 7. Admission au stage de mobilité au grade de major professionnel - Rectification.
- Points 8-24. Admission au stage de recrutement au grade de sapeur-pompier volontaire.
- Points 25-26. Non-admission au stage de recrutement au grade de sapeur-pompier volontaire.
- Points 27-28. Reconnaissance comme expérience professionnelle des services accomplis dans un services public.
- Points 29-30. Promotion barémique de membres du personnel opérationnel professionnel.
- Point 31. Congés annuels de vacances du Commandant de Zone faisant fonction - Approbation.
- Points 32-34. Congés parentaux.
- Point 35. Mise en disponibilité pour maladie d'un membre du personnel opérationnel professionnel.
- Point 36. Consolidation d'accidents du travail pour les incapacités de moins de 30 jours.
- Points 37-38. Consolidation d'accidents du travail suite aux décisions du service médical compétent.
- Point 39. Suspension dans l'intérêt du service – Prise de position.
- Point 40. Budget 2026 provisoire – Présentation et approbation.
- Point 41. Rapport sur le fonctionnement de la zone - Information.
- Point 42. Engagement d'un membre du personnel administratif en contrat à durée déterminée - Approbation.
- Point 43. Cumul d'activités professionnelles d'un membre du personnel opérationnel - Approbation.
- Point 44. Courrier d'une organisation syndicale relatif aux chèques-repas - Prise de position.

Par le Collège de Zone,

La Secrétaire
Céline VANDENBULCKE

Le Commandant f.f.
Charles YSEBAERT

La Présidente
Marie-Christine MARGHEM

